DEUXIÈME ÉDITION

suivi : la « Patrie française » avait reçu un rude coup de la démission de M. François Coppée. Après la séance d'hier, elle va mieux, et je ne jurerais pas que l'enquête ne l'en remît tout à fait.

De même, le temps faisant son œuvre, le souvenir de la présidence impartiale de M. Deschanel commençait à s'effacer. La présidence de M. Bourgeois dans la séance d'hier l'a ravivé, de telle sorte qu'il demeurera fidèle tant que le président de la Chambre dirigera les débats, non pas comme un président de la Chambre, mais comme l'élu des socialistes et des radicaux.

J. B.

COURRIER PARLEMENTAIRE

Chambre des députés

Voilà huit jours que M. Bourgeois est installé à la présidence de la Chambre. Cette brève expérience a suffi, et au delà, à démontrer qu'il n'était point fait pour une fonction qui réclame, par-dessus tout, du sang-froid, de la décision, de l'énergie, de l'impartialité surtout. Le débat commencé hier à la discussion de l'élection Syveton a établi, pour les moins prévenus eux-mêmes, que le successeur de M. Deschanel manque absolument ou de ces qualités ou de la volonté de les manifester, ce qui est tout un.

C'est une constatation qu'il était intéressant de faire une bonne fois, et dont, à en juger par les débuts du nouveau président, nous n'aurons point à attendre longtemps la confirmation.

—o—

Notre compte rendu d'hier a montré par quels points d'une part, par quelles grossièretés de l'autre, le citoyen Berteaux avait attaqué l'élection de M. Syveton, avec quel enthousiasme les ministériels avaient accueilli ces procédés de discussion, et quelle déconvenue M. Bourgeois avait témoignée aux insulteurs. A peine avait-il trouvé un mot banal, pour les inviter à modérer leur ardeur, alors qu'il coupait impitoyablement la parole à tous ceux qui osaient relever des outrages lancés contre eux-mêmes.

—o—

La vigoureuse défense de M. Syveton ne pouvait avoir raison des singuliers juges dont l'impartialité s'était affichée comme je l'ai dit hier.

Elle ne cessa pas, d'ailleurs, d'être scandée par le tumulte le plus scandaleux, par les interruptions les plus violentes.

Un de ceux qui manifestèrent le plus brillamment cette compagnie de clameurs, le citoyen Gérault-Richard, se vit, par deux fois, lestement remis à sa place, et la riposte de M. Syveton lui demandant s'il n'aurait point, par hasard, hérité du don de double vue de son prédécesseur et ami, le sorcier Légitimus, obtint un succès sous lequel le député de la Guadeloupe demeura écrasé du coup.

L'orateur n'eut pas de peine à démontrer, d'ailleurs, que ses ennemis n'étaient que des hypocrites hérétiques à celles de son concurrent les électeurs qui prononcé entre eux.

Il, courageusement, il termina en ces termes :

Vous devez être convaincus, après avoir entendu ce débat, que rien n'entache la régularité des opérations électorales du IIe arrondissement et, si vous considérez l'élection en elle-même, vous la validerez.

Mais peut-être serez-vous tentés de céder à la passion politique. Au lieu de considérer l'élection, peut-être considérerez-vous l'élu. Alors vous pourriez céder à la tentation d'invalider quand même, d'invalider en dehors de toute considération d'équité, un homme qui s'est montré comme un des plus constants de vos adversaires, qui a été associé à tous les actes d'une Ligue qui ne vous a pas combattus seulement, je le reconnais bien volontiers, dans le IIe arrondissement de Paris.

Messieurs, ouvrez une parenthèse mentale que voir, je n'en ai rien à faire, car je n'entends, quant à moi, ni me humilier, ni me rendre. Et je vous laisse libres d'abdiquer, selon le choix de votre conscience, soit à une impulsion passagère de sentiment politique, soit à la véritable raison d'être de l'équipe républicaine et à ce qui est pour moi plus pur même encore, à mes yeux c'est-à-dire, au respect religieux, au respect scrupuleux de la souveraineté populaire et du suffrage universel.

—o—

La question ne souffrait pas d'équivoque ; on va voir comment elle fut tranchée.

La proposition d'enquête présentée par M. Berteaux était ainsi rédigée :

« La Chambre, relevant la campagne antipatriotique de diffamation entreprise par la « Patrie française », décide de soumettre à une enquête l'élection de M. Syveton ».

Ce fut inopé, d'associer à un fait tout personnel une motion de politique absolument étrangère à ce fait lui-même, constituant une violation évidente et de l'équité la plus élémentaire et du règlement de la Chambre.

Malgré les protestations de M. Aynard, de M. Charles Benoist et de nombreux députés, malgré l'indignation qui éclatait en apostrophes virulentes, M. Bourgeois se refuse à le voir et admet, dans les termes ci-dessus, la motion Berteaux.

Il en met aux voix la première partie visant la « Patrie française », sans permettre à personne de prendre la parole.

Cette partie est votée par 326 voix contre 85, avec 200 abstentions environ.

La deuxième partie, relative à l'enquête, est également après protestations nouvelles, adoptée par 272 voix contre 230.

Il y a lieu à un troisième scrutin, cette fois sur l'ensemble de la motion.

Tour à tour, MM. Gauthier (de Clagny), Millevoye et Binder, celui-ci rapporteur de la Commission, stigmatisent le procédé employé pour entraîner, par une manifestation contre une consolation électorale qui a usé légitimement de ses droits, le vote de l'enquête sur une élection incontestée.

Et M. Binder ajoute ce détail qui place en bien mauvaise posture le président de la Chambre, M. Bourgeois : c'est que, lundi, M. Bourgeois lui a déclaré à lui-même que, à part un témoignage de sympathie pour M. Mesureur, il n'y avait, dans le dossier que M. Berteaux devait apporter à la tribune sans l'avoir communiqué à la Commission, absolument rien contre M. Syveton.

Confondu, honteux, ne sachant que dire en face de cette affirmation précise, M. Bourgeois ne trouve que cette lamentable défaite :

— Je n'ai rien à répondre !

C'était peu, et les bravos de l'extrême-gauche ne suffiront pas à changer le caractère de cet incident.

— Où donc est M. Deschanel ? a crié M. Lasies, encore une fois interprète du sentiment général en face d'une pareille attitude, sans exemple jusqu'ici de la part d'aucun des prédécesseurs de M. Bourgeois.

Enfin, un troisième scrutin s'ouvre et l'ensemble de la motion réunit 302 voix contre 205.

—o—

La séance allait finir, quand M. Lasies est venu déposer, en demandant l'urgence, une motion exprimant la confiance de la Chambre dans l'armée nationale et flétrissant les menées internationalistes.

C'était une réponse aux odieuses et antipatriotiques déclarations de M. Jaurès dans une précédente séance.

— Si je ne réclame pas, a dit l'auteur de la motion, la discussion immédiate, c'est à cause de l'absence du ministre de la Guerre, auquel je veux laisser l'honneur de la défendre.

Je demande que le débat vienne jeudi.

Mais l'extrême-gauche, appuyée par M. Bourgeois, pour qui le règlement n'existe pas, s'est empressée d'exiger le renvoi à un mois, tout comme s'il se fût agi d'une interpellation : il a été prononcé par 314 voix contre 167.

—o—

La première expérience est faite : on sait maintenant de quels sentiments la majorité va s'inspirer dans la discussion des élections encore soumises à son examen.

F. H.

Les validations d'élections

Il reste environ 80 élections de députés à examiner.

La Chambre a validé hier celles de MM. Flourens, à Paris; Gabriel Deniz, à Saintes; de Saint-Martin, à La Châtre; Dussaut, à Chambéry; Vigne, à Lodève.

Parmi celles qui ont été validées dans l'une des premières séances, nous avons omis de signaler celle de M. le duc de Rohan à Ploërmel.

SÉNAT

Courte séance pour expédier un projet de loi relatif à la protection et à la tutelle des enfants naturels ; et une proposition tendant à l'application de l'article 463 du Code pénal aux délits prévus par l'article 597 du Code de commerce.

Il s'agit de laisser au tribunal la faculté d'accorder les circonstances atténuantes lorsque les créanciers ont commis certains délits, notamment lorsqu'ils se sont fait consentir frauduleusement certains avantages au détriment de l'actif de la faillite.

Le projet de loi et la proposition ont été adoptés.

Séance demain jeudi, à 2 heures. Discussion du service de deux ans.

CONTRE LES CONGRÉGATIONS

On nous écrit de Rodez :

Au lendemain du vote de la loi des associations, la Congrégation de Jésus-Marie qui dirigeait, à Rodez, un pensionnat de jeunes filles, se dispersa, et l'immeuble qu'elle occupait — et dont une Société civile est propriétaire — fut loué à l'institution Sainte-Marie (établissement d'instruction secondaire pour les jeunes gens).

Conformément à la loi, un liquidateur-séquestre fut nommé à Lyon, où se trouve la maison-mère de la Congrégation dissoute.

Il y a quelques jours, ce liquidateur-séquestre donna mandat à Me Benoit, avoué à Rodez, de faire procéder à l'inventaire des biens de la Congrégation de Jésus-Marie à Rodez. Mais Me Benoit fut arrêté au début même de ses opérations, le jugement ordonnant la liquidation et nommant le séquestre n'ayant pas été publié dans l'arrondissement de Rodez.

Ces formalités ayant été accomplies depuis, Me Benoit s'est de nouveau présenté samedi, à 3 heures de l'après-midi, pour procéder à l'exécution de son mandat.

Nous avons le plaisir de faire foi une heureuse constatation : le mandataire du liquidateur-séquestre s'a pu trouver, à Rodez, un seul notaire pour faire l'inventaire en question. M. le président du tribunal a dû nommer d'office Me Laville, notaire à Rodez, qui, ainsi requis, n'a pu refuser son concours.

Mais l'inventaire n'a pu être commencé. En effet, Me Malescheto père, avocat, et Me Marion, avoué, au nom de la Société civile, propriétaire de l'immeuble, est déclaré s'opposer à laisser Me Benoit et le notaire commis pénétrer dans une propriété n'appartenant pas à une Congrégation dissoute et procéder à l'inventaire.

Me Benoit, n'ayant pu passer outre, a demandé à porter le cas devant M. le président du tribunal, jugeant en audience de référé.

Lundi matin, M. Viala, président du tribunal, a rendu une ordonnance aux termes de laquelle le mandataire du séquestre est autorisé à passer outre à l'opposition de la Société civile et à faire commencer l'inventaire.

En conséquence, Me Benoit et Me Laville doivent se représenter.

Les Pères Salésiens en correctionnelle

Cometin est venue devant la 4e Chambre correctionnelle la poursuite intentée par le Parquet de Marseille aux Pères Salésiens qui dirigent l'œuvre de Don Bosco, connu sous le nom d'Oratoire Saint-Léon.

Nous n'avons pas encore le jugement.

LA VIE PARLEMENTAIRE

Une interview de M. Gauthier de Clagny — M. Syveton provoque M. Mesureur — La situation du député enquêté — L'enquête décidée d'avance par le « bloc » — Dans les bureaux — L'invalidation de M. Joseph Brisson proposée — Chez les progressistes — Notre enquête — Pas de scission — Le groupe colonial — Le gouvernement général de l'Indo-Chine — La réduction du service militaire — Les Compagnies d'assurances — L'impôt sur le revenu

—Que pensez-vous du vote que la Chambre vient d'émettre ? ai-je demandé à l'issue de la séance d'hier, à M. Gauthier (de Clagny).

— Je connaissais d'avance le résultat, m'a-t-il répondu. La majorité tenait à affirmer sa haine de la « Patrie française » qui lui a fait une si rude guerre. Elle ne pouvait mieux se venger qu'en frappant un des chefs les plus actifs de la Ligue.

Nos bons radicaux n'ont pas été fâchés non plus d'infliger un affront à la population parisienne qu'ils affectent de mépriser autant qu'ils l'ont flattée et adulée autrefois.

Ils n'oseront d'ailleurs pas aller jusqu'au bout, dans la peur du soufflet retentissant que Paris ne manquerait pas de leur appliquer.

La décision de la Chambre a un côté grotesque. La Commission qui sera nommée enquêtera sur quoi ?

Sur les affiches qu'ils ont entre les mains !

Il est à remarquer, ajoute mon interlocuteur, que les socialistes se sont montrés plus sectaires que les radicaux. Et ces gens-là crient toujours à la persécution !

J'aurais voulu recueillir les impressions de M. Syveton. C'est à son concurrent malheureux, M. Mesureur, qu'il les a portées :

La séance levée, il s'approcha de l'ancien ministre du Commerce qui, plus triste qu'un saule-pleureur, versait ses doléances dans le gilet de M. Berteaux, et lui dit à voix très haute :

— Je suis enchanté de vous rencontrer pour vous reprocher toute l'infamie de votre conduite. Vous avez fait contester par vos amis mon élection qui n'était pas contestable. Je vous exprime tout mon mépris.

— C'est moi qui vous méprise, riposta M. Mesureur.

— Ah ! ceci est une insulte, et je la relève.

En tournant les talons, M. Syveton se dirigea vers l'intérieur du Palais-Bourbon.

Quelques minutes plus tard, MM. Millevoye et Spronck priaient M. Mesureur de désigner deux amis avec lesquels ils pourraient entrer en relations. Celui-ci a choisi MM. Dujardin-Beaumetz et Klotz. Nous saurons la suite aujourd'hui même.

Quelle est la situation parlementaire du député soumis à l'enquête ?

Celui-ci jouit de toutes les prérogatives de ses collègues, mais il ne peut voter. Cette privation du droit de vote ne s'étend point au cas où les deux Chambres sont réunies en assemblée nationale pour procéder à l'élection du président de la République. Il ne peut davantage démissionner.

Un article du règlement est formel à cet égard.

Ajoutons que le « bloc » avait depuis cinq jours déjà décidé cette manifestation contre la « Patrie française ».

Les bureaux eux-mêmes commencent à se départir de leur impartialité première.

Le 1er bureau s'est prononcé, par 26 voix contre 10, pour l'invalidation de M. Joseph Brisson, nationaliste, élu à Libourne (Gironde) contre M. Surchamp, député ministériel sortant. M. Cruppi a été nommé rapporteur.

Mieux inspiré, le 10e bureau a conclu à la validation de M. Berthoulat, élu à Corbeil contre M. Périllier. Il a repoussé, par 17 voix contre 5, une demande d'enquête présentée par M. Astier. Mais il n'est pas douteux que l'élection sera attaquée en séance publique et que la discussion ne sera pas moins orageuse que celle concernant M. Syveton.

Le 11e bureau a voté la validation de MM. Aubry et Coulondre, élus, l'un à Constantine contre M. Morinaud, l'autre à Avignon contre M. Pourquery de Boisserin.

Il est complètement inexact que le 9e bureau ait conclu à une enquête sur l'élection de M. Congy. C'est la sous-Commission qui a décidé de procéder à un supplément d'information avant de se prononcer définitivement sur le cas de l'adversaire heureux de M. Allemane.

La majorité en aurait-elle assez de l'alliance avec les collectivistes ? Ces messieurs sont terriblement exigeants et encombrants. Ne se sont-ils pas avisés de vouloir présenter la candidature de M. Jaurès à la vice-présidence en remplacement de M. Trouillot ? Pour le coup, les radicaux ont montré les dents. Les socialistes n'ont pas osé insister. Le « bloc » a désigné M. Dubief, député de Saône-et-Loire. Mais son collègue du même département, M. Barrian, ne peut pas le souffrir et fait ouvertement campagne contre lui en faveur de M. Lockroy.

—o—

J'ai enregistré — pour mémoire — le bruit qui avait couru avec persistance et dont les journaux ministériels s'étaient fait l'écho, qu'un certain nombre de progressistes songeaient à fonder un nouveau groupe, l'Union républicaine, dans le but de se rapprocher de la majorité. On citait même MM. Jules Legrand, Poincaré et Surcouf comme les promoteurs de ce lâchage.

Je n'ai pu rencontrer ces deux derniers ; mais M. Jules Legrand m'a déclaré avec énergie, qu'en ce qui le concernait la nouvelle était complètement inexacte et ne reposait sur rien. Plusieurs progressistes importants, dont un membre du bureau du groupe, m'ont dit autrefois à la démentir également au nom de MM. Surcouf et Poincaré.

—o—

Plus de deux cents députés se sont réunis pour constituer un groupe de politique intérieure colonial.

Ils ont confié la présidence de ce groupe à M. Eugène Etienne, vice-président de la Chambre, qui l'a été désigné à l'unanimité.

Cinq vice-présidents ont ensuite été choisis : MM. Guillain, Albin Rozet, Gerville-Réache, Siegfried et Flandin, et aussi quatre secrétaires : MM. Chaumet, Vigouroux, Lebrun et François Carnot.

Puisque nous sommes sur le chapitre des colonies, notons que, dans les milieux politiques, on s'inquiète beaucoup de savoir quel sera le successeur de M. Doumer au gouvernement général de l'Indo-Chine.

C'est vraisemblablement cette semaine que le choix sera arrêté. Trois candidats sont en présence : MM. Baudin, Pichon et Harmant. Les titres de M. Baudin sont d'avoir fait partie du Cabinet Waldeck-Rousseau et d'éprouver un besoin irrésistible de quitter l'Europe. Les coloniaux verraient avec plaisir le choix de M. Harmant qui passe pour connaître mieux que quiconque l'Extrême-Orient, aussi bien le Siam, l'Inde, le Tonkin que le Japon, où récemment il représentait la France. Dans le cas où M. Pichon l'emporterait, son successeur à Tunis serait M. Harmant.

—o—

C'est demain que le Sénat commence la discussion des propositions de loi tendant à réduire le service militaire à deux ans. M. Lasies et plusieurs de ses collègues viennent de saisir la Chambre d'une proposition qu'ils avaient déjà déposée sous la précédente législature, tendant à réduire à un an la durée du service dès que le nombre des engagés ou rengagés pour cinq ans serait suffisant pour compléter l'effectif de l'armée.

Ils demandent, à cet effet, que, durant cinq ans, une somme de 20 millions soit mise, chaque année, à la disposition du gouvernement, pour être affectée au payement des primes données aux brigadiers, caporaux et soldats rengagés ou engagés volontaires et qui contracteront leur rengagement ou engagement dans l'année.

—o—

Tous les événements un peu sensationnels ont leur écho au Palais-Bourbon. Le scandale récent de la *Rente viagère* a inspiré à M. Chastenet une proposition tendant à modifier notre législation sur les Compagnies d'assurances sur la vie, françaises et étrangères. Il n'a fait, d'ailleurs, que reprendre, en la modifiant, une proposition déposée par lui l'an dernier et qui avait fait l'objet d'un rapport favorable de la Commission des réformes judiciaires.

M. Louis Lacombe a été, sans doute, vexé du reproche fait aux radicaux d'abandonner leur principale revendication, l'impôt sur le revenu. Aussi s'est-il hâté de déposer une proposition sur la matière.

L'impôt serait établi sur les bases suivantes :

Pour un revenu de 1 500 francs ou au-dessous, 10 francs, droit fixe ;
De 1 500 à 4 000 francs, un pour cent ;
De 4 000 à 10 000 francs, deux pour cent ;
De 10 000 à 20 000 francs, trois pour cent ;
De 20 000 à 40 000 francs, quatre pour cent ;
De 40 000 à 60 000 francs, cinq pour cent.

Pour les revenus supérieurs à 60 000 francs, la taxe serait de six pour cent.

Des dégrèvements seraient accordés en raison du nombre des enfants du contribuable.

Le revenu serait déclaré par le contribuable. Au cas où celui-ci se refuserait à formuler une déclaration, son revenu global serait évalué par une Commission locale.

Les radicaux sont, comme l'enfer, pavés de bonnes intentions. Cela n'empêchera pas la proposition de M. Lacombe de ne jamais quitter l'ombre discrète des Commissions pour le grand jour de la séance publique.

A. JANNE.

LES FINANCES TURQUES

Constantinople, 17 juin. — La Porte a rendu, hier soir, un irâdé sanctionnant le masbata ministériel relatif à l'unification de la Dette, sur la base des propositions de M. Rouvier.

On considère l'irâdé comme favorable, dans son ensemble, au projet rouvier.

La Porte a communiqué, hier, télégraphiquement, le contenu de l'irâdé à M. Rouvier, par l'entremise de l'ambassade ottomane à Paris.

(*Agence Havas.*)

L'AGITATION CHEZ LES MINEURS

DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

On télégraphie de Douai à une agence :

— Allons-nous avoir la grève ? Telle est la question que se posent, non sans quelque anxiété, les directeurs de charbonnages, les propriétaires d'actions minières et toutes les grosses industries de la région du Nord qui consomment d'énormes quantités de charbon.

Le petit commerce de toute la région y est, lui aussi, grandement intéressé, car, pour lui, la grève c'est presque la ruine, et il n'est pour ainsi dire personne que cette question ne touche pas.

La première paye faite sur les nouvelles bases tombe le 22 courant et ne fera le 22. On ne saura rien de nouveau avant cette date.

En général, tout est tranquille dans la région, néanmoins, sur quelques points, on signale un peu d'agitation. Je crois la majorité des ouvriers hostile à la grève. Espérons que l'entente s'établira ; quoi qu'il en soit, je vous tiendrai au courant de tous les faits intéressants qui se produiront.

ECHOS DIVERS

La fête de saint Régis à La Louvesc

La fête de l'apôtre du Vivarais et du Velay, qui se célèbre le 16 juin, a été particulièrement touchante cette année à La Louvesc (Ardèche), où, dans un site merveilleux, se trouve son tombeau.

Les fidèles, accourus en foule, ont ainsi protesté contre l'expulsion des Pères Jésuites, gardiens de la sainte relique.

Les obsèques de Mgr Jauffret

Les obsèques de Mgr Jauffret, décédé dimanche soir, auront lieu à Bayonne.

Aujourd'hui, à 10 heures, a eu lieu au sanctuaire de Bétharram un service solennel pour le vénéré prélat avant le transport du corps à Bayonne.

LES MARTYRS DE CHINE

De juin à octobre 1900, environ 8000 chrétiens du Tché-ly Sud-Est ont été massacrés par les Boxeurs. Beaucoup d'entre eux ont péri, les armes à la main, en combattant avec vaillance contre les bandits ; mais, combien d'autres, femmes, enfants, vieillards, ont été égorgés ou brûlés dans leurs églises en flammes, uniquement parce qu'ils étaient chrétiens et refusaient de renier leur foi ! Ceux-là sans doute ont cueilli la palme du martyre !

Les détails que l'on a pu recueillir, non sans peine, sur les circonstances de leur mort, rappellent les pages les plus émouvantes des persécutions de la primitive Eglise. On en jugera par les extraits suivants reproduits d'une lettre d'un missionnaire de la Compagnie de Jésus publiée par les *Missions catholiques* :

Au village de Nang-lao-sou, le mandarin rassemble les chrétiens et leur promet la vie sauve, voire même sa faveur et celle de l'empereur, s'ils veulent apostasier. Par la bouche de leurs administrateurs, ils répondent : « Plutôt mourir que de renier notre foi ! » Le lendemain, la bourgade est aux mains des Boxeurs : tous ces héros tombent sous le fer des envahisseurs ou périssent dans les flammes de leur église incendiée, à l'exception de trois enfants qui furent livrés aux bonzes. Plus tard, le mandarin lui-même compta 147 victimes ! Un seul avait acheté sa vie par l'apostasie.

A Yang-t'ai, une troupe de femmes et de jeunes filles chrétiennes bravèrent la mort la plus cruelle pour garder leur foi et leur chasteté. Le P. Wilboux atteste que, longtemps après leur massacre, on retrouva dans la fosse commune, au milieu des autres cadavres en putréfaction, leurs corps parfaitement conservés et n'ayant de la mort qu'une pâleur livide.

—o—

Souvent, à l'approche des bourreaux, quand tout le monde fuyait, des vieillards affaiblis par l'âge, de vénérables vierges et des blessés se faisaient transporter à l'église pour y attendre la mort au pied de l'autel !

Une troupe nombreuse, en fuyant de Chang-ts'ounn, est cernée par les Boxeurs ; les uns sont massacrés sur la route même en récitant le chapelet ; les autres, ramenés au village, y sont égorgés ou même ensevelis vivants avec les autres victimes. Et, parmi ces vrais martyrs, quelques-uns n'étaient encore que catéchumènes !

Invité à sacrifier aux esprits, Raymond Li répond :

— Je suis un vieux chrétien, je ne puis renier ma croyance ! et il reçoit le coup de la mort.

A Tsang-tsen-k'iao, le vieux Liou-eull-tauo, âgé de 70 ans, sommé d'apostasier, lève les cinq doigts de la main et s'écrie :

— Je suis chrétien, chrétien de la cinquième génération !

Il tombe aussitôt percé de coups.

Beaucoup sont tués parce qu'ils sont surpris portant le scapulaire. A Tchao-eull-tchoang (district du P. Bataille), Paul Ki, âgé de 19 ans, était resté seul dans la maison après la fuite de tous ses parents. Les Boxeurs arrivent :

— Es-tu chrétien ? crient-ils.

— Oui, je suis chrétien ! Si je n'étais pas chrétien, je ne porterais pas ce scapulaire.

Alors on le tue à coup de lances et de fusils.

Au village de Ts'ao-tchoang, Tchao-Mâlia, femme d'un chrétien, tombe en fuyant entre les mains des Boxeurs ; elle portait au cou son chapelet ; à cette vue, les bandits lui déchargent sur la tête plusieurs coups de sabre. Plus d'un an après sa mort, son corps, retiré de la fosse où il avait été caché, apparaît intact aux yeux de sa famille qui l'ensevelit avec honneur.

Des mères, stimulant l'héroïsme de la mère des Macchabées, présentaient leurs enfants aux bourreaux pour leur faire cueillir sous leurs yeux la palme du martyre. Une chrétienne de Tsi-tchao, Martha Chen-Tsicheou, est surprise par les Boxeurs avec deux petites filles qu'elle nourrissait encore : déjà blessée, elle refuse d'apostasier pour racheter sa vie, et supplie ces bourreaux de tuer d'abord ses deux petites filles pour qu'elles ne tombent pas entre les mains des païens. Après avoir vu périr sous ses yeux sa vénérable mère et ses deux enfants, elle expira elle-même sous les coups.

Des chrétiens, qui, pendant leur vie, avaient scandalisé leurs frères, saisirent avec joie l'occasion du martyre pour réparer leurs fautes.

—o—

Beaucoup de victimes, après avoir confessé leur foi, étaient aussitôt tuées d'un coup de lance ou d'épée ; mais d'autres eurent à souffrir des supplices atroces et prolongés. A Cheu-cieou-tsi, Ignace Chéh, âgé de 25 ans, fut sommé d'apostasier. Il refusa ; on fut obligé de le tenir à genou une tige de fer qui pénétra jusqu'au pied. La souffrance lui arrache un long gémissement ; alors les bourreaux lui tranchent les deux poignets et lui déchirent tout le corps.

Dans le district du P. Lomoller, martyrisé lui-même il y a quelques semaines, le principal administrateur de la paroisse de Chan-t'a, qui, par son exemple et son autorité, avait fait fleurir dans cette chrétienté la vertu et la piété, est pris par les Boxeurs : on lui coupe un à un tous les membres, tandis qu'il ne cessait d'invoquer le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Dans le village de Lipu-Kia-Yuan, le chrétien Tien-Keung-hing subit le même supplice en répétant ces mots : « Jésus, sauvez-moi ! Jésus, sauvez-moi ! »

Non moins admirable au milieu des tortures se montra le chrétien Paul P'ei, du village de Tong-tsen-kie.

—o—

Devant les tribunaux des mandarins, nos chrétiens confessèrent généreusement leur foi.

Ou-Wenn-Yuan, administrateur de la paroisse de Tong-eull-t'eou, s'était opposé de toutes ses forces à la destruction de l'église. Le mandarin le fait arrêter. Avant de sortir de chez lui, l'intrépide chrétien, prévoyant le sort qui lui est réservé, s'agenouille devant sa mère et lui fait ses adieux. Cette femme héroïque lui dit :

— Mon fils, si tu renies ta foi, ne te présente plus à mes yeux : je ne te reconnaîtrai plus.

— Mère, sois tranquille ! Avec la grâce de Dieu, je suis prêt à mourir plutôt que de renoncer à ma croyance !

Le mandarin le somme d'apostasier ; sur son refus, il est frappé à coups de bâton jusqu'à ce qu'il tombe sans connaissance. Quand il revient à lui, on lui demande s'il est encore chrétien ; il proteste de son invincible fidélité à nos saintes croyances et reçoit de nouveaux coups de bâton ; puis le greffier le condamne à une mort lente et cruelle ; il le fait suspendre par le cou dans une cage de bois.

— Quand vous verrez mes livres réunis, ce ne seront pas des paroles d'apostasie qu'elles prononceront, mais des prières au vrai Dieu ! dit-il à ses bourreaux.

Quelques instants après la suspension à l'instrument de torture, on lui vit, en effet, remuer les lèvres, puis périr ; les satellites le sortirent de la cage et il expira.

Terminons par le martyre de la famille Ki, dans la ville de Ki-tcheou. Cette famille se composait du grand-père, Marius Ki, âgé de 66 ans, de la femme de son fils aîné avec quatre enfants, de son deuxième fils avec sa femme, une fille et deux enfants ; enfin de Madeleine, âgée de 70 ans, mère de la femme du fils aîné, avec sa petite fille.

Le 7 juillet, à 9 heures du matin, les satellites envahissent la demeure de cette famille, arrêtent les treize personnes présentes et les forcent à monter sur des charrettes qu'ils avaient amenées. La plus âgée des femmes refuse de monter : aussitôt elle est tuée, et sa tête coupée est attachée à la voiture pour inspirer la terreur. Quand les chrétiens arrivèrent à la porte du tribunal, l'huissier du préfet leur ordonna de renier leur foi. Ki, au nom de tous, répondit qu'ils étaient d'anciens chrétiens et ne pouvaient abandonner leur religion. Sur cette déclaration approuvée par toute la famille, l'huissier rentra au prétoire et bientôt il revenait, tenant à la main un papier rouge signé du mandarin, et portant la sentence de mort contre tous les prévenus. Il chargea un Boxeur d'exécuter la sentence et fit conduire les victimes vers le lieu du supplice, à la porte occidentale de la ville.

En chemin, un des satellites enleva à l'un des néophytes le scapulaire qu'il portait ostensiblement.

— Rends-le lui, dit un soldat ; quand ils ont cela au cou, les chrétiens meurent plus courageux.

Quand on fut arrivé à l'endroit fixé, le vénérable aïeul demanda qu'on frappât les autres avant lui. On lui accorda cette *faveur*. Il adressa d'héroïques paroles d'encouragement à tous et les vit sans faiblir affronter la mort pour Jésus-Christ. Lui-même, le dernier, partagea leur triomphe.

Les païens émerveillés disaient : « Voyez ces enfants chrétiens, comme ils sont intrépides devant la mort ! Sans doute ils ont bu au philtre européen qui aveugle leurs esprits ! »

Le philtre qu'ils avaient bu, c'est la foi et la grâce de Dieu, avec l'espoir et le désir du Paradis !

LE SAINT DU JOUR

LES SAINTS GERVAIS ET PROTAIS

L'Eglise célèbre aujourd'hui la fête de deux saints glorieux martyrs du Ier siècle : saint Gervais et son frère Protais, qui souffrirent à Milan pour la foi chrétienne à la dénonciation de fait par une révélation surnaturelle que saint Ambroise, évêque de Milan, connut le lieu de leur sépulture. Il fit exhumer les corps de ces saints dont l'état de conservation après trois siècles était remarquable. La Gaule déjà chrétienne et gouvernée alors par l'empereur Gratien, élève d'Ambroise, s'associa à la glorification des saints martyrs, et nombre d'églises furent consacrées, comme à Paris, aux saints Gervais et Protais.

PÈLERINAGE NATIONAL DE NOTRE-DAME DE SALUT A LOURDES

Avec les beaux jours, les foules vont commencer à s'ébranler vers le sanctuaire de l'Immaculée Conception. La grande manifestation annuelle du Pèlerinage National aura lieu du 19 au 26 août.

Trains s'arrêtant à Poitiers, départ le 18 août :

Un train avec arrêt à Brive, Toulouse et Pibrac.

Un train avec arrêt au Buisson (Dordogne), afin de permettre aux pèlerins d'aller à Cadouin vénérer le Saint Suaire qui enveloppait la tête de notre Sauveur en son tombeau (Cadouin est à 6 kilomètres du Buisson), départ le 20 août.

Deux trains allant directement à Lourdes, départ le 21 août.

Comme les années précédentes, des trains se formeront à Orléans, le Mans, Tours et Poitiers.

PRIX DES PLACES (Aller et retour)

De Paris à Lourdes : avec arrêt à Poitiers ou directement, trains nos 1, 3, 5 et 9 : 1re cl., 95 fr. ; 2e cl., 60 fr. ; 3e cl., 40 fr.

De Paris par Brive et Toulouse, train n° 63 : 1re cl., 108 fr. ; 2e cl., 68 fr. ; 3e cl., 41 fr.

De Paris par Le Buisson pour Cadouin (Dordogne), train n° 7, 1re cl., 99 fr. ; 2e cl., 63 fr. ; 3e cl., 44 fr.

D'Orléans, train n° 10, 1re cl., 79 fr. ; 2e cl., 48 fr. ; 3e cl., 33 fr.

De Blois, train n° 11, 2e cl., 45 fr. ; 3e cl., 30 fr.

De Tours, train n° 11, 1re cl., 70 fr. ; 2e cl., 45 fr. ; 3e cl., 30 fr.

Du Mans, trains nos 12 et 16, 1re cl., 60 fr. ; 2e cl., 38 fr. ; 3e cl., 25 fr.

De Poitiers, train n° 14, 1re cl., 55 fr. ; 2e cl., 35 fr. ; 3e cl., 24 fr.

Deux trains spéciaux se forment à Montpellier. Pour renseignements et billets, s'adresser à M. le chanoine Maubon, secrétaire général de l'évêché à Montpellier.

Un train de Toulouse. S'adresser à M. Galand, 6, avenue Frizac, à Toulouse.

Un train de Bordeaux (*Saint-Jean*). Demander les renseignements et billets à M. Pierre R. de Beauchamp, 84, rue Judaïque, à Bordeaux.

Train de Provence (région du Sud-Est). Pour renseignements et billets, M. l'abbé André, 23, rue Lieutaud, à Aix-en-Provence ; M. l'abbé Ibas, vicaire à Saint-Trophime, Arles-sur-Rhône ; M. l'abbé Requin, vicaire à Draguignan (Var) ; M. l'abbé Ardisson, curé à Vallauris (Alpes-Maritimes) ; Mlle M. Brisgot, 40, rue des Dominicaines, à Marseille.

Train de Capdenac (*Aveyron*). Prix des places : 2e cl. 23 francs, 3e cl. 15 fr. 50 aller et retour. Demander les billets et renseignements à M. l'abbé Boyer, curé de Capdenac (Aveyron).

Séjour à Lourdes du 22 au 25 août.

Pensons aussi aux pauvres malades qui attendent depuis des mois, depuis des années peut-être, la réalisation de leur suprême espérance par un Pèlerinage au pied de la Grotte miraculeuse. La souscription est ouverte et, à dater de ce jour, on peut adresser les offrandes, les demandes de billets et renseignements au Secrétaire du Pèlerinage National, 120, rue de l'Université, Paris, VIIe.

MÈRE FRANÇAISE

MORT DU GÉNÉRAL

(Suite)

— Je l'ai perdu à dessein et caché. Il est en Bretagne, à Carnac, chez les parents d'Yvonne. Le curé de l'endroit veille sur lui. J'ai de ses nouvelles et j'en aurai bientôt encore d'autres. J'ai envoyé Yvonne là-bas. Je n'ai pas voulu qu'il fût Allemand et protestant.

— Héroïque fille ! va ! oh ! mon sang ! Agenouille-toi, mon enfant.

Elle s'agenouilla. Il posa la main sur sa tête.

— C'est bien ! Tu as bien fait. Merci ! Je te bénis et je te bénis. Tu le lui diras plus tard.

— Oh ! oui, oui, grand-père !

— Et je m'applaudis maintenant plus que jamais d'avoir pris mes précautions.

Tu sauras que nous sommes tous ici chez Gaston qui m'a loué Muizon pour longtemps. Il n'est pas ici, mais le notaire de Corbeil le dira tout. Et Gaston sait où est mon argent ; il connaît le secret de la cassette..... J'ai pardonné, oui, mais je ne veux pas que ton mari ait cet argent et vende mon château. C'est pour ton Henri..... Maintenant un dernier baiser et va me chercher le curé de Muizon, je veux mourir en chrétien.....

Le général se confessa et reçut les sacrements avec une grande foi et un grand courage. Alix et Lucie se tenaient enlacées à côté de lui. A part l'Allemand et les Larmentans, tout le monde sanglotait. Le général fit un signe : Lucie s'approcha.

— Il n'y a que mon bon Gaston qui manque ici, et le moribond.

Non ! Gaston ne manquait pas. En ce moment, il y eut un mouvement des assistants du côté de la porte. Quelqu'un arrivait.

— Me voici, mon général, dit le lieutenant. Je ne pouvais venir plus tôt.

— C'est assez tôt, mon enfant, répliqua son vieil ami. Je ne voulais pas mourir sans avoir serré tes chères mains et t'avoir béni, toi aussi.....

L'officier était penché sur son visage.

M. de Montidy reprit tout bas :

— Tu n'as pas toujours été heureux, mon Gaston, sois confiance !..... Cela ne durera pas..... Cela ne peut durer..... Seulement..... j'aurais voulu voir ton bonheur..... Embrasse-moi Gaston..... et veille sur *elle*.....

— Oui, oui, mon général, mon ami. Je le jure, je veillerai ! Soyez en paix !

Les assistants se retirèrent.

Le général de Montidy voulait se recueillir avant le moment suprême.

. . . . . .

Cependant Lucie avait donné l'argent nécessaire à Yvonne et celle-ci avait annoncé son départ pour les Pyrénées.

A tout ce que pouvait lui opposer son père, elle répondait :

— Vous ne comprenez donc pas ? Il faut que j'aille là-bas pour cet enfant. Nous voulons, ma maîtresse et moi, essayer de le retrouver. Plus tard, il sera trop tard.....

Le vieux Jacques trouvait cela mauvais : s'